

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 19 mai 2016 à 19 heures, par convocation du 11 mai 2016, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Et bien, Mesdames, Messieurs, bonjour. Je déclare ouvert la séance ordinaire du Conseil municipal de ce jeudi 19 mai. Tout à l'heure, ce que je vous proposerai ce sera le compte-rendu du 24 mars, par contre. Errare humanum est ! On a rarement l'occasion de le dire et bien, j'en profite aujourd'hui. Voilà. Je vous propose en tant que secrétaire, Annick BOS, si vous en êtes d'accord. Pas d'objection, et bien je vous remercie. Annick, est-ce que tu peux nous faire l'appel, s'il te plait ?

Annick WITKOWSKI-BOS : DUQUESNOY Philippe,

Monsieur le Président : Présent. Mets ton micro s'il te plait.

Annick WITKOWSKI-BOS :

ETAIENT PRESENTS :

*Philippe DUQUESNOY, Maire,
Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI, Valérie PUSZKAREK,
Sabah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Joachim GUFFROY, Adjoint au Maire,
Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Eric CAMBIER, Nelly
MOUTON, Dominique HUBER, Gérard MATUSIAK, Anne-Catherine BONDOIS, Jean-Luc
DAUCHY, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Marianne THOMAS,
Jean-Marie FONTAINE, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Anthony GARENAUX et Guylaine
JACQUART, Conseillers municipaux.*

ABSENT AVEC POUVOIR :

*Lydie WARCHALOWSKI pouvoir à Annick WITKOWSKI
Fabrice LALY pouvoir à Dominique HUBER
Nadine SCHUBERT pouvoir à Jean-François KALETA
Daniel DEPOORTER pouvoir à Jean-Pierre HAINAUT
Abdelhaq NEGGAZ pouvoir à Noëlle BUCZEK
Véronique DENDRAEL pouvoir à Chantal HOEL*

ABSENT EXCUSE :

Sébastien RICOUART, Conseiller municipal.

Monsieur le Président : Et bien merci. Je vais vous proposer votre avis sur le compte-rendu du 24 non pas mai, mais 24 mars. Si vous avez des remarques par rapport à ce compte-rendu, je suis à votre écoute. Oui. Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais faire une déclaration préalable avant le vote de ce procès-verbal, je vous précise que cette déclaration est en lien avec le procès-verbal, si vous m'y autorisez.

Monsieur le Président : Comment ?

Jean-Marie FONTAINE : Si vous m'y autorisez.

Monsieur le Président : Vous allez faire une déclaration qui sera

Jean-Marie FONTAINE : En lien avec le procès-verbal

Monsieur le Président : Oui, mais elle ne pourra pas être inclus dans ce procès-verbal.

Jean-Marie FONTAINE : Non, bien entendu.

Monsieur le Président : Elle sera dans ce compte-rendu.

Jean-Marie FONTAINE : Bien sur.

Monsieur le Président : Je vous en prie.

Jean-Marie FONTAINE : Alors mon intervention concerne ma déclaration faite en fin de conseil municipal du 24 mars 2016, après la présentation des décisions L 2122-22.

Monsieur le Président : Oui.

Jean-Marie FONTAINE : Notre groupe avait proposé 2 motions au vote de l'Assemblée municipale : la 1^{ère} concernait un soutien aux syndicalistes de Goodyear, la seconde concernait la Loi travail dite « Loi El Khomri ». Un vote lors d'une commission des finances n'avait pas permis de présenter ces 2 motions. Outre le fait qu'il serait utile d'éclaircir en quoi une commission des finances est habilitée à se prononcer sur la présentation d'une motion, je reviens sur votre intervention Monsieur le Président, qui est reprise dans ce procès-verbal. Lors de votre réponse à mon intervention, vous nous indiquiez que le texte de la Loi travail avait été débattu par les organisations syndicales, qu'il était présenté au Conseil des ministres et qu'il allait être débattu par notre représentation nationale. Nous regrettons une nouvelle fois que vous n'ayez pas permis aux élus harnésiens d'attester de leur soutien au monde du travail et à votre jeunesse. Ce soutien était d'autant plus essentiel que l'obstination du Gouvernement à faire passer une loi qui marque un réel recul social s'est accompagnée du recours à l'article 49.3. Article 49.3 que François Hollande considérait en 2006, alors que Dominique De Villepin cherchait à mettre en place le contrat « première embauche », comme « une brutalité », « un déni de démocratie », « une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire ». Il a bien changé d'avis depuis, sur ce point comme sur beaucoup d'autres. La surdité et l'obstination ne peuvent être une réponse à la colère des salariés, face à la destruction méthodique de leurs acquis, auxquelles les luttes de nos aînés ont contribuées. Tout comme nous condamnons toutes les violences actuelles, nous disons bien toutes les violences actuelles, sans aucune exception. Nous tenons également à condamner fermement ce comportement qui, une fois encore, ne tient aucun compte des réalités vécues par le plus grand nombre dans notre pays. Je vous en remercie.

Monsieur le Président : Et bien moi je vous en remercie aussi. Je vais vous répondre sur 2 points. Surtout sur le premier point, voyez-vous : toute commission qui a lieu avant le Conseil municipal est apte à examiner une motion. Je pense que je vous l'ai déjà dit, mais, bon ce n'est pas grave. Ensuite vous avez fait une petite erreur, je vous ai répondu, je vous ai dit que cette loi El Khomri était en cours de débat et non finalisée au niveau du texte. C'est complètement différent par rapport à ce que vous avez dit mais je ne vous en tiens pas rigueur. Je vous remercie pour votre déclaration et je passe donc au point compte-rendu du conseil municipal du 24 mars. Y'a-t-il des remarques ? S'il n'y en n'a pas je vous propose de passer au vote. Ceux qui sont pour lèvent la main. A l'unanimité, je vous en remercie.

Le point suivant c'est la note de présentation du compte administratif 2015. Le rapporteur en est Dominique MOREL. Par habitude et la loi me l'impose, le Maire doit sortir au moment du vote, mais comme vous le savez, c'est un peu un rituel, je sortirai tout de suite et je laisserai la parole au rapporteur, qui va vous présenter ces comptes administratifs. Et bien Dominique, je te cède la place. Oui, je vous en prie, puisque je ne suis pas encore sorti.